

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DRAGAGE DU GRAU DE L'ÉTANG DE PALO

Communes de Ventiseri et Serra di Fiumorbo

(projet poursuivi par le Conservatoire du littoral, délégation Corse)

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 29/11/2021 au 07/01/2022 inclus.

SIÈGES DE L'ENQUÊTE ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Paul-François GIACOBBI, trésorier principal de Bastia municipale (ER), recevra le public en mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo, selon les modalités suivantes :

- jeudi 9 décembre 2021, de 8 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ventiseri ;
- jeudi 9 décembre 2021, de 13 h 30 à 16 h 30, en mairie de Serra di Fiumorbo ;
- jeudi 6 janvier 2022, de 8 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ventiseri ;
- jeudi 6 janvier 2022, de 13 h 30 à 16 h 30, en mairie de Serra di Fiumorbo.

Monsieur Gérard PERFETTINI, administrateur territorial hors classe, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 57 99 10 pour la mairie de Ventiseri, et 04 95 56 71 09 pour la mairie de Serra di Fiumorbo).

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-r326.html>).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2746>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo, et par voie électronique (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), **au plus tard le 7 janvier 2022.**

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Conservatoire du littoral, délégation Corse, résidence Saint Marc, 2, rue du Juge Falcone, 20 200 BASTIA (téléphone : 04 95 32 38 14).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Ventiseri et Serra di Fiumorbo, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.